

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1841.

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS AU BUDGET DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, POUR 1842.

Amendement de M. le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR au chapitre XIV. —
Commerce.

Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges
et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voile, sans que
dans l'un ni dans l'autre cas, les engagements à prendre puissent
obliger l'État au delà de l'année 1842 fr. 100,000

Amendement de M. DE LEHAYE au chapitre XV, art. 1^{er}, litt^a. C.

Je propose de porter le chiffre du litt^a. C à fr. 100,000

J.-J. DE LEHAYE.
